

serre une force majeure, ne la changent pas ; les affronts, qu'on lui fait, la laissent ferme et toujours conséquente avec elle-même. Les terreurs de ce monde, qui font trembler les gouvernements, les courants d'idées, qui bouleversent les sociétés, les agitations qui en sont les conséquences, rien n'émeut la papauté. Elle a été assise par le Tout-Puissant sur un roc inébranlable ; elle est assise sur la chaire de Pierre, à qui le Seigneur a donné pour mission d'enseigner toutes les nations et de les guider dans les voies du salut.

Telle est l'idée que nous devons avoir de cette puissance, qui préside à nos destinées, de cette papauté, que l'illustre Léon XIII représente actuellement avec tant de grandeur.

Nous ne pourrons donc trop faire pour montrer toute l'estime que nous avons pour Léon XIII, tout le respect dont nous sommes pénétrés envers sa personne, toute la part que nous prenons à ses afflictions.

Et d'abord, nous n'aurons qu'un cœur et qu'une âme pour prier pour Sa Sainteté, pour demander au ciel de combler les vœux qu'Elle fait pour la prospérité de l'Eglise, de faire réussir les grandes entreprises qu'Elle mène de front en faveur de cette même Eglise.

A nos prières nous joindrons nos dons ; nous serons généreux, étant convaincus que nous ne le serons jamais trop pour le prisonnier du Vatican, privé de son domaine temporel et ayant cependant à faire face à des dépenses considérables.

Il semble ensuite que le diocèse de Montréal doit maintenant, plus que jamais dans le passé, prouver sa reconnaissance à Léon XIII, pour la bonté qu'a eue Sa Sainteté de l'élever au rang d'Archevêché. La fête du Jubilé Sacerdotal de Sa Sainteté est une occasion qui nous est offerte à tous, de montrer que nos cœurs savent apprécier ce que le grand cœur de Léon XIII a fait pour nous. Nous ne manquerons pas de la saisir et de la mettre à profit.

A CES CAUSES, le saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

1o. Les quêtes pour le Denier de St Pierre seront destinées à cette fin.

2o. La première quête aura lieu au jour déjà fixé, c'est-à-dire le dimanche de la Trinité. Une seconde quête sera faite le jour de la solennité de l'Assomption.

3o. Toutes les quêtes ainsi faites Nous seront remises avant le mois de septembre.

On n'en fera aucune dans le but d'offrir des ornements d'églises ou autres objets.

4o. Nous réglerons plus tard ce qu'il y aura à faire dans les églises et chapelles du diocèse au mois de décembre.

SERA la présente lettre pastorale lue au prône de toutes les églises paroissiales et chapelles publiques, ainsi qu'au chapitre